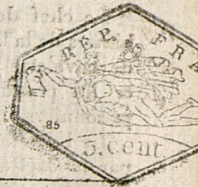


LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Brumaire, an VIII.



Détails des diverses actions qui ont eu lieu à l'armée d'Italie depuis le 5 jusqu'au 15 brumaire. — Prise de 5900 prisonniers et de 15 pièces de canon. — Proclamation du ministre de la guerre aux armées. — Message du consulat pour le rapport de la loi sur l'emprunt forcé. — Rapport du ministre des finances à ce sujet. — Résolutions prises par la commission législative du conseil des cinq-cents. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Venise, le 2 brumaire.

Les obsèques pour feu Pie VI ont commencé hier : elles dureront neuf jours. Quatre cardinaux sont encore arrivés ici depuis quelques jours. Ce sont les cardinaux d'York, Dugnani (ci-devant noncé en France), Gerdil, le plus simple, le plus pieux, le plus lettré des cardinaux, & Grandini. Il y a donc en ce moment 29 cardinaux dans nos murs. Déjà les intrigues commencent ; déjà les paris sont ouverts, les espérances se raniment, les ambitions se déploient. Les trois cardinaux qui paroissent avoir l'espoir de réunir le plus de suffrages, sont Albani, Mattei & Bellisoni. Mais on sait combien ces apparences, au début d'un conclave, sont trompeuses. L'élection du dernier pape en est un exemple frappant (1).

ALLEMAGNE.

De Stugard, le 14 brumaire.

Suivant les dernières lettres de Lindau, ce n'est pas à Riedlingen sur le Danube, mais à Augsbourg, que le maréchal Suwarow doit établir son quartier-général, & son armée doit prendre son cantonnement entre le Danube, l'Iller & la Lech. On ne dit pas si l'armée de l'archiduc Charles fera en même tems un mouvement rétrograde, ou si elle se chargera seule de la défense du Rhin suisse, du lac de Constance, du Voralberg & des Grisons. Quoi qu'il en soit, on s'accorde assez à regarder comme un présage de la paix, le mouvement que fait en ce moment l'armée russe. On tire la même conséquence de la démolition du fort de Luciensteig sur la frontière des Grisons, que les Autrichiens viennent de faire sauter, au moment où on le disoit menacé d'une attaque par les Français. Enfin, l'on observe que jusqu'au 10 brumaire, il n'y a eu aucune affaire sérieuse entre les armées respectives sur la frontière de la Suisse.

ANGLETERRE.

De Londres, le 15 brumaire.

Hier au soir le cabinet de Saint-James a dépêché à celui de Pétersbourg un courrier pour informer Paul I^{er}, aux termes du dernier traité d'alliance, de la nécessité où se trouve l'Angleterre de conclure la paix. La détermination prise par la cour de recourir à la paix est publiée à Lon-

(1) On trouve des détails intéressans sur cette élection dans le premier volume des *Mémoires de Pie VI*, qui se vendent chez Buisson, rue Haute-Feuille, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

dres depuis deux jours. Le peuple recommence d'espérer, & bénit les promptes & successives défaites qui lui rendront peut-être un bien que des succès éloignoient sans cesse.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 19 brumaire.

La dissolution de l'armée gallo-batave continue à s'opérer ; il ne reste plus que peu de troupes dans la Nord-Hollande. L'artillerie volante batave & les hussards sont arrivés à Groningue où elle sera en garnison. La division du général Dumonceau a pris ses quartiers dans la Frise & l'Over-Yssel.

Les troupes françaises sont aussi en mouvement : une partie est destinée à aller renforcer l'armée du Rhin ; l'autre à la formation de l'armée du Nord. Un troisième corps se rendra dans la Vendée.

L'embarquement des anglais est tout-à-fait terminé. On s'occupe en cet instant de celui des russes. L'ennemi a mis beaucoup d'exactitude dans l'exécution des articles de la capitulation. Les batteries du Helder ont été réparées & mises dans l'état où elles se trouvoient lors du débarquement. Toutes les troupes auxiliaires russes seront embarquées avant peu de jours. La plus grande partie ira prendre ses quartiers d'hiver dans l'isle de Wight.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

A quartier-général de Coni, le 14 brumaire, an 8.

Combat de Mondovi. — Le 5 brumaire, la division du général Lemoine a été attaquée sur plusieurs points par le général en chef Mêlas ; la 5^e. légère, les 54^e. & 74^e. de bataille soutiennent vigoureusement le choc & arrêtent l'ennemi, qui se retire précipitamment : on le poursuit jusques sous les retranchemens de Mondovi. Il a perdu nombre de morts & de blessés, & environ 400 prisonniers, dont six officiers.

Le lendemain, une reconnoissance a été portée du côté de Vico. On a tué beaucoup de monde à l'ennemi, entre autres le colonel Brixen.

Combat de la Stura. — Le 6 dans l'après-midi, toute la division s'avança vers Saintalo & la Madelene, sur la rive gauche de la Stura, & s'approcha de Murazzo. Le général en chef venoit de se porter à Ronchi. L'ennemi voyant le mouvement rapide de la division Grenier, résolut de la couper en jettant un corps de troupes sur ses derrières. Il passe la Stura à Castelletto, monte le ravin & débouche sur le plateau en trois colonnes avec de l'artillerie & de la cavalerie.

Le chef de brigade Brun s'avance avec les braves carabiniers de la 8^e. légère, des grenadiers & le 1^{er}. régiment de cavalerie ; il arrête le choc de l'ennemi, le renverse & lui prend deux obusiers & leurs caissons, avec 80 prisonniers.

Le bataillon de chasseurs de la 8^e. légère, commandé par le capitaine Moité, chargé par la cavalerie, s'arrête pour la recevoir, & fait une décharge à bout portant. L'ennemi, d'abord déconcerté, se rallie bientôt & entoure les chasseurs : ils se forment alors en bataillon carré. Les Autrichiens, repoussés par-tout, se jettent en désordre, dans le ravin & passent la Stura ; ils sont poursuivis par les cavaliers des 1^{er}, 14^e. & 21^e. régimens de cavalerie. Le prince de la Tour-Taxis, lieutenant-colonel du régiment Lubkowitz, a été tué avec une partie des canonniers, le reste a été fait prisonnier.

Le 7, le général Duhesme fait 400 prisonniers.

Le 9, l'ennemi, inquiet du mouvement qu'avoit fait la division Grenier, rassembla, dès le matin, sur la rive gauche de la Stura, des forces imposantes. Il se présenta avec quinze bataillons de grenadiers & six régimens de cavalerie, & attaqua par un feu des plus vifs. Par-tout il fut repoussé, & le général Mermet, à la tête du 10^e de hussards, exécuta plusieurs charges heureuses. Le général Calvin a été légèrement blessé.

Prise de Mondovi. — Le général Lemoine porte à Carré les brigades de Clausel & de Gardane ; le général Seras emporte un fauxbourg de Mondovi & prend possession de la place, où nous avons trouvé neuf piéces de canon & une grande quantité de vivres.

Le général Richempane batit l'ennemi à Valdigi, & leur enleva 150 prisonniers.

Dans le même tems le général Duhesme enlevait Saluzze.

Affaire de Fossano. — Le 15, à la pointe du jour, les deux divisions Victor & Grenier se disposoient à attaquer ; au même instant l'ennemi qui, dans la nuit, avoit rassemblé toutes ses forces, marchoit sur elles. Le général Victor, établi sous Fossano, soutint avec fermeté l'effort d'une partie de l'armée autrichienne, ainsi que le feu de la place, tandis que l'autre moitié se portoit sur le général Grenier, à Genola & Savigliano, & prolongeoit un feu terrible sur toute la ligne. La canonnade, le feu de la mousqueterie, les charges de cavalerie & à la baïonnette, joncherent rapidement de blessés & de morts tout le champ de bataille.

C'est dans cette mêlée que la valeur française a brillé dans tout son éclat. Les 5^e & 17^e légères ont reçu des charges de cavalerie à la portée de pistolet. Les 95^e. & 105^e. ont trois fois chargé, & la dernière a, pendant six heures, tenu ferme sous le feu le plus terrible de l'ennemi & de la place.

Le général Richempane, à la tête de la cavalerie, a enlevé une piéce de canon & deux cents prisonniers. Le général d'artillerie ennemi, Charles Odarian, a été tué. Le chef de brigade Cordou, le chef de la 5^e. légère Cassagne, ont montré un grand courage ; le chef de la brave 17^e. légère Croisier, un des anciens braves de Rivoli, arrivé la veille à son corps, a reçu une blessure mortelle.

L'ennemi, profitant de la supériorité de ses forces, a cherché à déborder notre gauche. Cette division a pris position sur Centalo ; la division Victor, à Murazzo & à Ronchi. La perte de l'ennemi est très-considérable.

Le général Saint-Cyr a obtenu un brillant succès dans

les champs de Bosco, Bezafuzzo & Pasturana. Il a fait à l'ennemi 2,000 prisonniers, dont 300 de cavalerie, & pris 5 piéces de canon.

Le résultat de ces différens combats nous donne l'avantage important d'occuper aujourd'hui tout le pays situé entre la Stura & le Tanaro, & la place de Mondovi. L'ennemi a perdu trois mille neuf cent vingt prisonniers, seize bouches à feu, leurs caissons, & grand nombre d'officiers. Il y a eu un général & deux colonels tués.

Le général de division, chef de l'état-major-général,

Signé, L. G. SUCHET.

De PARIS, le 24 brumaire.

On a paru vouloir insinuer dans quelques journaux qu'on accusoit Joseph Thurot, secrétaire-général de la police, d'avoir contribué à faire retener à la poste quelques feuilles périodiques, pour en favoriser une qu'il a rédigée autrefois. Ces soupçons injurieux sont sans vraisemblance. Comment les imputer, ces étranges méprises d'époque, ces ressouvenirs mal-adroits du regne de l'arbitraire, à celui qui s'en montra toujours le noble & courageux dénonciateur, à l'ancien ami de la liberté, que l'estime publique se souvient d'avoir vu dans des circonstances mémorables, s'attacher au malheur, comme d'autres au triomphe ; ne rester parmi les vainqueurs que pendant leur danger, & se jeter dans les rangs des vaincus pour les secourir du moment de leur défaite ; à l'écrivain hardi qui relevant son talent par son courage, ne publie point les satyres des regnes finis, mais attaque corps-à-corps le colosse de la tyrannie vivante, tandis que tous ces lâches de la veille, braves du lendemain, tous ces goujats des armées victorieuses, s'emprescent à qui coupera le plutôt les jambes des ennemis tués ?

— On parle de l'établissement d'un nouveau mode pour accélérer les radiations des listes d'émigrés. Le consulat est trop occupé des grands intérêts de la république pour pouvoir se livrer à l'examen de ces sortes d'affaires particulières. Aussi dit-on qu'il sera créé une espèce de tribunal extraordinaire qui seroit chargé de prononcer définitivement sur toutes les demandes en radiation. Il s'agit en effet ici d'une prévention de délit sur lequel le pouvoir judiciaire peut prononcer comme sur tous les autres, pourvu que ce tribunal soit organisé de manière à ce que les droits de la nation soient trouvés garantis, comme ceux des individus.

— Le citoyen Miot est nommé secrétaire-général du département de la guerre. On lui a expédié hier, un courrier à la Haye.

— Le tribunal civil de la Seine s'est présenté hier, au consulat. Il a été reçu dans la salle des ministres, par le citoyen Sieyès.

Le citoyen Belot, président, a parlé au nom des deux sections. Le consul, dans sa réponse, a invité les tribunaux du département de la Seine à ne pas suivre l'exemple de ces autres tribunaux qui, trop dévoués aux factions, sacrifient trop souvent leur devoir. « Il ne faut plus voir leur a-t-il dit, de jacobins, de terroristes, de modérés, & mais par-tout des français ».

Le commissaire du gouvernement près les tribunaux de la Seine & ses substituts, ont ensuite présenté aux commissaires les témoignages de leur dévouement à ces principes constitutionnels.

— Le tribunal de cassation a fait avant-hier la même démarche.

— Bonaparte a passé en revue les troupes de ligne, les valides & la garde sédentaire de Paris. Tous ont prêté le nouveau serment d'être fidèles à la république, une & indivisible, fondée sur l'égalité, sur la liberté, & sur le système représentatif.

— C'est Bonaparte lui-même qui, le 21 au soir, est allé à l'institut annoncer au citoyen Laplace sa nomination au ministère de l'intérieur.

— On cite parmi les braves qui, le 19, ont fait à Bonaparte un rempart de leurs corps, le citoyen Dalbon, commissaire des guerres : il s'est élancé l'un des premiers dans la salle des cinq-cents, a saisi le général & l'a entraîné loin des scélérats qui vouloient le frapper. Il est rentré ensuite avec douze grenadiers, s'est présenté au citoyen Chazal, président, qu'il croyoit être Lucien Buonaparte, pour le mettre en sûreté.

— Les officiers du 8^e régiment de dragons ont, comme ceux du 9^e, adressé leurs félicitations aux consuls de la république sur l'heureux événement du 18 brumaire. Cette adresse respire le plus juste enthousiasme pour Bonaparte, sous lequel ce régiment a toujours marché à la victoire.

— Il est, dit-on, question de supprimer toutes les administrations centrales, & de nommer un seul délégué pour trois départemens.

— Parmi les commissaires qui seront envoyés dans les départemens, il paroît qu'on choisira beaucoup de députés qui ne sont pas des commissions. Quelques-uns d'entre eux sont déjà partis pour leurs départemens.

— Les cartes des députés sont changées, afin que ceux exclus ne s'introduisent pas avec les anciennes cartes dans le palais des deux conseils.

— Le ministre de la police déclare que le représentant du peuple Darracq n'a pas été arrêté, comme le publie le rédacteur de *la Chronique*; & que cette assertion est au moins imprudente, parce que rien n'a pu la motiver, & parce que la conduite du gouvernement prouve assez que toute idée de réaction est opposée à ses principes.

— Une lettre du ministre de la police, que nous imprimons demain, invite le théâtre de l'Opéra comique à ne plus donner la pièce intitulée : *les Mariniers de Saint-Cloud*.

— Antonelle, poursuivi par les agens de la police, a été manqué hier de quelques minutes.

VARIÉTÉS.

De quelques omissions faites dans le récit des séances du corps législatif à Saint-Cloud.

Il s'est glissé des inexactitudes dans les derniers détails donnés sur la dernière séance du conseil des cinq-cents à Saint-Cloud.

C'est Chazal qui a proposé le projet de décret dont Boulay (de la Meurthe) a ensuite fait le rapport comme notre feuille l'avoit dit. Chazal, Boulay, Cabanis, Lucien Bonaparte, ces noms doivent s'offrir ensemble à la pensée, avec le souvenir de la journée du 19 brumaire, avec le souvenir de toutes les actions courageuses & grandes qui ont signalé la révolution dans ces beaux jours. Chénier, malade depuis deux mois, a voulu aussi prendre part à ce grand événement. Sa présence seule, dans un tumulte si prolongé, dans une séance si orageuse, est un acte de courage dont il n'a pu trouver la force que dans son civisme, & qui avoit aussi de l'éloquence.

Entre les hommes que la France reconnaissante doit distinguer dans le conseil des anciens, si unanime pour provoquer le grand acte qui a conservé la république, Lemercier se présente le premier. Il s'est dévoué sans réserve au salut de la patrie; il a passé alternativement du fauteuil à la tribune, tour-à-tour orateur, courageux & président imperturbable. Modeste jusqu'à la timidité, d'une voix foible & d'une santé débile, le 19 brumaire fit passer dans sa voix & dans ses mouvemens la fermeté de caractère & la chaleur de civisme qui, dès l'assemblée constituante, ont distingué ce digne représentant!

Généreux citoyens, recevez nos hommages, & jouissez du bonheur public.

Sur cette honorable liste offerte ou rappelée à la reconnaissance nationale, il est bien juste d'inscrire les noms des représentans Villetard & Berenger, si dévoués avant le 18 & si courageux le 19, & celui de Chabaud (du Gard), membre comme eux de la commission du conseil des cinq-cents, qui a servi autrefois la cause de la liberté dans les camps, & qui l'a toujours respectée & honorée à la tribune en n'y paroissant que pour recommander les arts, ou pour défendre ces principes de justice & d'humanité si indignement outragés.

P. S. Je publierai sous peu de jours, dit Roderer, l'histoire de la révolution de brumaire. J'espère que les choses y seront vues dans leur ordre, & les hommes à leur place.

On n'accusera pas un pareil historien d'écrire sur des *ouï-dire*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le ministre de la guerre, aux armées.

Paris, le 21 brumaire.

« Mes camarades, nommé ministre de la guerre, j'ai accepté par le seul désir d'être utile aux braves qui ont fondé la liberté, & qui l'affermissent par leur sang & par tant de sacrifices.

» Mon cœur a gémi de votre dénuement.

» Je ne me dissimule pas les difficultés dont se trouvent hérissées les fonctions importantes que j'ai à remplir; mais je serai soutenu par cette volonté ardente de faire cesser vos privations; je m'entourerai de républicains dignes de la confiance nationale, & par la pureté de leurs sentimens & par leurs talens.

» Ma seule récompense, si je puis être assez heureux pour réussir, sera, en rentrant dans vos rangs au moment où la saison ouvrira le champ des grandes opérations militaires & une nouvelle carrière à votre gloire, d'avoir acquis quelques droits à votre estime & à votre reconnaissance ».

Signé, ALEXANDRE BERTHIER.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LUCIEN BONAPARTE.

Séance du 24 brumaire.

On introduit un message d'état; il dépose le message suivant & se retire.

« Citoyens représentans, par un rapport joint au présent message, le ministre des finances vient d'exposer aux consuls de la république la nécessité de rapporter la loi sur l'emprunt forcé, & de lui substituer une subvention de guerre réglée dans la proportion de 25 centimes des contributions foncière, mobilière & somptuaire.

« En conformité de l'article LX de la loi du 19 de ce

mois, les consuls de la république vous font la proposition formellement nécessaire de statuer sur cet objet».

Signé, SIEYES, ROGER-DUCOS, BONAPARTE.

Rapport du ministre des Finances aux consuls de la république.

Citoyens consuls, l'ignorance & la perfidie avoient réuni, dans ces derniers tems, leurs efforts pour sapper tous les fondemens de gouvernement républicain. Le système désastreux de l'impôt progressif, si imparfaitement déguisé sous la dénomination d'emprunt forcé, devoit produire le double effet d'ajouter à l'avisement des propriétés, en compromettant la fortune des propriétaires, & de priver la classe industrielle des moyens d'existence qu'elle ne trouve plus dans son travail lorsque l'aisance des propriétaires a disparu. Tel a été en effet l'unique résultat d'une mesure qui ne pouvoit produire que de justes mécontentemens, & de laquelle on ne devoit attendre aucune ressource.

Il importe au crédit public de faire promptement disparaître du code de notre législation une loi qui la déshonore. Le moment est venu de rétablir les principes de justice & de loyauté, qui seuls appellent la confiance si nécessaire au gouvernement, & je m'empresse de mettre sous vos yeux le rapport que vous m'avez ordonné de vous faire sur cet objet.

Il me seroit doux de n'avoir à vous proposer que cet acte de justice & de bienfaisance; mais les besoins du trésor public sont connus: il faut, pour arriver à une paix honorable, fournir à nos braves armées les moyens d'obtenir de nouveaux triomphes. Il faut que la confiance des citoyens qui ont aidé le gouvernement dans des tems si difficiles, ne soit point trompée; il faut qu'elle se rattache ainsi à ses opérations, & que les hommes probes ne craignent pas de s'en approcher. Pour obtenir cet heureux résultat, il faut des moyens: nous en trouverons, sans doute, dans un nouveau système de recette & de dépenses, qui, en régularisant la rentrée de l'une & le paiement de l'autre, nous amènera enfin aux idées d'ordre qui fécondent & multiplient les ressources. Je vous soumettrai incessamment des vues sur cet objet important; mais le passage du chaos à cet ordre si désirable exigera des préparations qui consumeront un tems nécessaire, & les besoins sont de tous les jours. Je trahirois donc mes devoirs, si je différois à vous exposer l'urgente nécessité de substituer à l'emprunt forcé une subvention de guerre, réglée dans la proportion de 25 centimes des contributions foncière, mobilière, personnelle & somptuaire seulement. Le coup porté au commerce & à l'industrie par la loi sur l'emprunt forcé, me détermine à vous proposer de ne pas faire frapper cette subvention sur les patentes, dont j'aurois bien plutôt proposé la réduction pour l'an 8, si l'empire des circonstances ne s'y opposoit pas absolument.

Avec ces ménagemens, je pense que la levée de la subvention de guerre devoit être indiquée dans un tems assez court pour que la célérité de la perception pût compenser en partie, la modicité du produit par l'aisance qu'il commenceroit à mettre dans les opérations de la trésorerie nationale. Je ne dois pas négliger de vous rappeler à cette occasion, les services qu'elle a tirés des billets du syndicat. Il est juste de leur rendre la valeur que le malheur des circonstances leur a fait perdre, & vous jugerez, sans doute, convenable qu'ils soient reçus, quelque soit leur échéance, au paiement non-seulement de la subvention de guerre;

De l'Imprimerie de MEYMAT,

mais même des contributions de l'an 7, en fournissant pareille somme en numéraire.

Vous ne trouverez pas moins conforme aux principes de justice qui vous animent, que les prêteurs à l'emprunt forcé qui ont acquitté une partie de leurs taxes, soient autorisés à compenser, jusqu'à due concurrence, avec leur cotisation à la subvention de guerre, & qu'ils soient remboursés de l'excédent, sur liquidation faite par la trésorerie nationale, visée par le ministre des finances.

Enfin, l'intérêt que doit inspirer le sort des rentiers pensionnaires de la république, vous portera sûrement à leur procurer la nouvelle facilité d'acquitter leur cotisation à la subvention de guerre, en rescriptions qui leur seront nominativement délivrées par la trésorerie nationale, à valoir sur le deuxième semestre de l'an 7 & le premier de l'an 8.

Signé, GAUDIN.

La commission renvoie le rapport & le message à la section des finances, & décide qu'elle s'assemblera extraordinairement demain pour en discuter l'objet. La commission du conseil des anciens en sera prévenue.

Plusieurs membres vouloient que la section des finances examinât la question de savoir s'il ne convenoit pas de rapporter aussi la loi qui assujettit les traitemens des fonctionnaires publics à une retenue, loi qui, aussi bien que l'emprunt forcé, est entachée du vice progressif; mais, sur l'observation qu'elle ne peut être rapportée que sur la proposition préalable & nécessaire du consulat, on passe à l'ordre du jour.

Sur la proposition de la section des finances, la commission prend la résolution suivante:

Art. 1^{er}. L'exécution de la loi du 22 fructidor an 7, relative au personnel de la guerre, est suspendue jusqu'au 1^{er} ventôse prochain.

II. La somme de 130,876,829 francs, accordée au ministre de la guerre par ladite loi, est mise en masse à sa disposition.

III. Le ministre de la guerre rendra un compte détaillé de l'emploi de cette somme de 130 millions 876 mille 829 francs au 1^{er} ventôse, époque à laquelle la commission consulaire mettra la nouvelle organisation de l'armée sous les yeux du corps législatif.

La commission prend une autre résolution qui autorise les juges des tribunaux criminels & les jurés à prendre des adjoints dans les cas de nécessité absolue.

Le consulat avoit demandé, par un message d'hier, que la commission statuât sur le serment à prêter par les fonctionnaires publics. Elle décide aujourd'hui qu'ils prêteront le même serment que les consuls ont prêté en entrant en fonctions.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 24 brumaire.

La commission arrête qu'aucuns de ses membres, pendant les séances, ne pourront être distraits que sur la demande des membres de la commission du conseil des cinq-cents; elle arrête également qu'aucun de ses membres n'apostillera de pétition.

Bourse du 24 brumaire.

Rente provisoire, 12 fr. 50 c. — Tiers consol., 20 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 45 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 — Bons d'arrérages, 85 fr. 15 c.

A. FRANÇOIS.

rue des Moineaux, n^o. 423.